

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1964

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme globales pour 2011

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flacornèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1964**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme globales pour 2011**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 21 décembre 2001, la Communauté urbaine a décidé de gérer l'investissement opérationnel en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

La gestion en AP et CP est prévue par le code général des collectivités territoriales aux articles L 2311-3 et R 2311-9 et impose, depuis 2006, le vote des AP et CP conjointement à celui du budget primitif.

Le Conseil a approuvé, par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, une liste de projets d'investissement à réaliser au cours du mandat.

Cette liste constitue la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Communauté urbaine pour la période de 2009 à 2014.

Elle a fait l'objet d'une mise à jour le 28 juin 2010 afin de mieux prendre en compte les attentes des élus et de la population sur certains projets ayant fait l'objet d'études.

Les projets en matière de gestion des eaux potables, usées et pluviales ont également été complétés pour la durée du mandat.

Au total, la liste des opérations de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) regroupe actuellement près de 900 projets.

Elle répartit les projets par politique publique du plan de mandat.

Pour assurer le financement pluriannuel des projets de la PPI en cohérence avec les politiques publiques du plan de mandat, 14 autorisations de programmes globales (APG) ont été créées en janvier 2009.

Il s'agit de :

- A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine,
- A2 - Réaliser de grands projets structurants,
- A3 - Développer le rayonnement international de la métropole,
- B1 - Favoriser la mixité,
- B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée,
- B3 - Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens,
- B4 - Promouvoir la solidarité à travers le monde,
- C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement,
- C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles,
- C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires,
- C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme,
- C5 - Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- C6 - Garantir un environnement sain et prévenir les risques,
- D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine.

Ces APG constituent les enveloppes pluriannuelles de la Communauté urbaine dont le montant doit être révisé lors de chaque vote budgétaire.

La révision des APG permet de délimiter le montant des financements pluriannuels nouveaux qui pourront être affectés aux projets de la programmation pluriannuelle des investissements au cours d'un exercice.

Pour décliner les financements des APG sur chacun des projets de la PPI, le conseil de Communauté peut délibérer à chacune de ses séances l'enveloppe financière nécessaire à l'engagement des opérations en mesure d'être lancées.

Cette procédure constitue l'individualisation des autorisations de programme globales et l'affectation d'un financement aux projets de la PPI.

Afin d'assurer le paiement des engagements pris de manière pluriannuelle pour le financements des investissements, il est nécessaire de connaître la capacité financière de la collectivité pour les années à venir.

Cette capacité financière est recalculée chaque année en fonction du budget réalisé, des circonstances réglementaires et économiques, des évolutions et des choix institutionnels et politiques.

Elle est établie pour une période de six années, ce qui constitue une durée pertinente au regard de la vie de la plupart des projets d'aménagement menés par la Communauté urbaine.

Pour la période de 2011 à 2016, la capacité financière de la Communauté urbaine est estimée à 2 300 M€ en charge nette sur l'ensemble des budgets.

Les APG en 2009 et 2010

Les 14 APG actuelles ont été instituées simultanément au vote du budget primitif 2009, le 12 janvier 2009.

Leur montant a été déterminé par la somme des restes à réaliser sur les individualisations du précédent mandat augmentées de la révision votée au titre de l'année 2009, soit respectivement 812,28 M€ et 450 M€.

Dans le courant de l'année 2009, les objectifs du plan de relance de l'économie ont conduit à augmenter le montant de la révision des APG de 26 M€ supplémentaires.

Au terme de l'exercice 2009, les financements accordés aux projets de la PPI par individualisation d'APG ont atteint 415,44 M€.

Pour 2010, les APG ont été révisées d'un montant de 450 M€ en charge nette lors de l'adoption du budget primitif (dont 410,11 M€ pour le budget principal, 13,33 M€ pour le budget annexe des eaux, 26,5 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 0,06 M€ pour le budget annexe du restaurant).

Une décision modificative est intervenue le 29 novembre 2010 afin de redistribuer la capacité d'individualisation entre APG sans toutefois apporter de modification au montant global (450 M€) ni à la répartition entre les budgets.

La révision des APG, au titre de l'exercice 2009, a sensiblement dépassé le montant de la dépense réalisée en charge nette.

Ceci démontre que la Communauté urbaine engage pluri-annuellement dès le début du mandat d'importants moyens afin de réaliser les projets de la PPI.

Pour 2010, la révision de 450 M€ des APG maintient la capacité d'engagement pluriannuel des dépenses à un niveau élevé.

Au 1er novembre 2010, c'est plus de 832 M€ qui sont déjà affectés en charge nette au financement des projets d'investissement de la Communauté urbaine.

Programmation des besoins de financement pour 2011

Conformément à la réglementation, chaque année, des autorisations de programme globales peuvent être créées ou annulées, augmentées ou diminuées, comme toute prévision budgétaire.

Pour chaque autorisation de programme globale, présentée ci-dessous, le montant complémentaire proposé pourra ensuite être individualisé et affecté aux opérations, selon le besoin, au cours de l'année 2011.

Les ajustements des autorisations de programme globales pourront intervenir, si nécessaire, dans le courant de l'année 2011 par décisions modificatives.

La limite supérieure que la Communauté urbaine s'autorise à engager au cours de l'exercice 2011 pourrait être de 450 M€ en charge nette dont 380,76 M€ pour le budget principal ; 15,5 M€ pour le budget annexe des eaux et 53,74 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Cette somme correspond à la révision, à la hausse, des autorisations de programme globales en 2011.

Ce montant pourrait être destiné à financer en priorité les grands projets du plan de mandat comme le schéma de développement universitaire, la 2nde phase du boulevard urbain Est ou des projets rendus nécessaires pour des raisons de sécurité ou réglementaires.

Des financements seront aussi accordés à différents projets répartis dans diverses communes de l'agglomération (exemples : l'esplanade de la Poste à Dardilly, l'assainissement du quartier du Vernay à Caluire et Cuire, le site CIBA à Saint Fons, l'avenue Gabriel Péri et Salvador Allende à Vaulx en Velin, etc.).

Il importe également de prendre en compte les engagements pris avec des partenaires et figurant dans la liste de la PPI pour lesquels la Communauté urbaine est tenue par des obligations contractuelles (exemple : conventions avec l'Etat et la Région, avec le Sytral, les communes ou les aménageurs).

Par ailleurs, les opérations globalisées qui concernent les programmes annuels pour des actions récurrentes de grosses réparations et maintenance et qui constituent un moyen privilégié de la politique de proximité (foncier, voirie de proximité, etc.) font l'objet d'une enveloppe financière de 126,85 M€ destinée à garantir l'entretien du patrimoine communautaire, la souplesse et la réactivité des services communautaires.

La ventilation des autorisations de programme globales (APG) proposée pourrait être la suivante en charge nette.

A - Garder le cap du développement économique

A-1 Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine : 39,721 M€ (dont 36,298 M€ au budget principal et 3,423 M€ au budget annexe de l'assainissement)

Cette autorisation de programme globale est consacrée, pour la majeure partie, à soutenir le tissu économique local, notamment par le biais de la requalification de zones industrielles, à conforter et amplifier les pôles de compétitivité et à développer l'agglomération en tant que métropole des savoirs : plan Campus, projet Etoile, etc.

Elle vise, également, à développer des actions pour lier développement économique, emploi et insertion par l'économie.

En 2011, le secteur Techtera-le Tronchon à Ecully et la zone En Champagne à Neuville sur Saône pourraient recevoir des financements par affectation de cette APG.

A-2 La réalisation des grands projets structurants : 62,892 M€ au budget principal

Cette autorisation de programme globale devrait financer en 2011 les projets de l'agglomération tels que la ZAC du Triangle à Saint Priest, l'esplanade de la Poste à Dardilly, la ZAC Girondins à Lyon 7° ou encore la place Decurel à Limonest.

Elle permet, également, de poursuivre le renforcement des centres urbains de l'ensemble de l'agglomération.

A-3 Le développement du rayonnement international de la métropole : 2,862 M€ au budget principal

Cette autorisation de programme globale est dévolue à l'ouverture internationale de Lyon.

L'amélioration des accès au site Eurexpo à Chassieu (études de circulation et de tracé) pourrait être engagée.

B - Construire une métropole à dimension humaine

B-1 Favoriser la mixité : 19,866 M€ au budget principal

Cette autorisation de programme globale concerne, principalement, le renouvellement des grands quartiers d'habitat social et leur intégration dans le projet urbain du territoire, par le biais des opérations de renouvellement urbain, des grands projets de ville et de développement social urbain.

Ces opérations sont généralement financées dans le cadre de dispositifs nationaux, notamment par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

En 2011, elles devraient concerner l'aménagement de la place Salengro dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) de Saint Priest centre, le lycée Jacques Brel secteur Monmousseau à Vénissieux, l'axe Gabriel Péri Salvador Allende à Vaulx en Velin et l'ORU Caravelle à Bron.

B-2 Promouvoir une politique du logement équilibrée : 48,424 M€ au budget principal

Cette APG comprend les actions réalisées par la Communauté urbaine en faveur du logement social avec, entre autres, les délégations des aides à la pierre pour les secteurs publics et privés du logement, au moyen de subventions d'équipement ainsi que l'intervention foncière de la Communauté urbaine pour développer le logement social.

Cette APG pourrait également financer des projets qui visent à offrir une réponse adaptée aux besoins en logement, notamment en aidant au relogement des gens du voyage sédentarisés ou en aménageant des voiries de desserte à la suite de la réalisation de programmes de logements sur l'agglomération (exemple : rue de Gerland à Lyon 7°).

C - Faire de l'environnement un moteur du développement

C-1 Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement : 114,877 M€ au budget principal

Cette APG comprend l'ensemble de la politique des déplacements en développant de façon volontariste toute la palette des offres alternatives à l'automobile.

A ce titre, la recherche d'une mobilité facilitée pour tous est encouragée.

Il s'agit, notamment, de l'encouragement à l'usage des transports en commun, du développement de nouvelles mobilités urbaines, du maintien en état des réseaux et de la facilitation des échanges entre pôles urbains.

En ce qui concerne les opérations liées aux transports en commun, les projets de la Communauté urbaine devraient se concentrer sur l'extension de la ligne du tramway T1 à Debourg (Lyon 7°) et la ligne T2 à Eurexpo.

Les interventions dans et autour des gares dans le cadre du projet de Réseau Express de l'Aire métropolitaine Lyonnaise (REAL) seront également poursuivies (exemple : parking de la gare du Méridien à Charbonnières les Bains).

Les nouvelles mobilités urbaines se réaliseraient notamment au travers de la poursuite des aménagements cyclables.

La 2^{nde} phase du Boulevard urbain Est ainsi que la mise en conformité des tunnels de l'agglomération devraient impacter les financements de l'APG C1 en 2011.

Sur le plan de la proximité, des opérations de voirie seront engagées comme la rue du docteur Jean Long à Feyzin, l'avenue Guy de Collongues à Caluire et Cuire, la rue des Herminiers à Francheville ou encore le chemin des écoliers à Collonges au Mont d'Or.

C-2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles : 59,193 M€ au budget principal

Il s'agit de réaffirmer la place de la nature dans la ville avec le lancement d'aménagements importants comme la transformation des rives de Saône (cheminement continu, promenade de Fontaines, des guinguettes, bas port du quai Gillet, etc.), la poursuite des aménagements du parc Blandan à Lyon 7°, ou encore les aménagements fluviaux, les aides à l'agriculture et aux jardins familiaux.

La mise en œuvre de cette politique se traduit également par des actions d'acquisition et cession foncière en annuité et de mise en réserves foncières.

C-3 Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires : 13,113 M€ au budget principal

Cette politique publique vise à poursuivre le programme de déchèteries avec, par exemple, en 2011, le financement de l'extension de la déchèterie rue Jean Moulin à Vénissieux, de la déchetterie rue Brinon à Villeurbanne et de la réhabilitation de la déchetterie de Feyzin.

C-4 Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme : 71,07 M€ (dont 7,152 M€ au budget principal, 15,379 M€ au budget annexe de l'eau et 48,539 M€ au budget annexe de l'assainissement)

Sur le plan de l'assainissement, il s'agira principalement de réaliser des travaux de restructuration du réseau du quartier du Vernay à Caluire et Cuire, la modification et création des réseaux du secteur du Montout à Décines Charpieu, les bassins de dessablement du secteur des Eglantines à Lyon 9° et le quartier des Brosses à Mions.

Pour la partie gestion de l'eau potable, les investissements devraient concerner le renforcement de l'alimentation de Décines Charpieu, l'enlèvement des atterrissements et la station de pompage à Rillieux la Pape.

L'APG C4 permet, par ailleurs, de financer le programme annuel d'investissements récurrents de la direction de l'eau pour ses actions de proximité d'un montant inférieur à 200 000 € en matière de gestion des eaux potables, usées et pluviales (23,9 M€ en 2011 sur les 3 budgets).

C-5 Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre : 2,194 M€ au budget principal

Cette APG est révisée en 2011 afin d'engager les financements nécessaires à la plantations d'arbres d'alignement en bordure des voiries de l'agglomération.

Il s'agit d'investissements récurrents, engagés chaque année dans le cadre d'un plan annuel d'actions réalisé par la direction de la voirie.

D - Assurer le bon fonctionnement des services : 15,788 M€ (dont 13,886 M€ au budget principal ; 0,120 M€ au budget annexe des eaux, 1,782 M€ au budget annexe de l'assainissement)

Cette APG regroupe l'ensemble des opérations nécessaires à l'entretien et à la maintenance des bâtiments communautaires, l'acquisition de matériels, de mobiliers, de véhicules, de logiciels informatiques, ainsi que les travaux ou équipements du budget annexe du restaurant communautaire.

Parmi les opérations spécifiques lancées en 2011, figure notamment l'aménagement de nouveaux locaux pour la direction de la propreté au sein de la ZAC Chantelot à Givors et Grigny.

Conformément à l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales, figurent en annexe à la présente délibération les autorisations de programme avec une répartition prévisionnelle par exercice de leurs crédits de paiement (crédits de paiement prévus aux budgets 2010 et 2011) puis une moyenne linéaire de 2012 à 2014 et au-delà ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - **Fixe** la capacité de financement de la programmation pluriannuelle d'investissements, pour la période 2011-2016, à 2 300 M€ pour l'ensemble des budgets, en charge nette.

2° - **Révisé**, pour l'exercice 2011, chaque autorisation de programme globale, en charge nette, comme suit :

Libellé	Révision 2011
Budget principal	380,757 M€
Garder le cap du développement économique	
A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	36,298 M€
A2 - Réaliser des grands projets structurants	62,892 M€
A3 - Développer le rayonnement international de la métropole	2,862 M€
Construire une métropole à dimension humaine	
B1 - Favoriser la mixité	19,866 M€
B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée	48,424 M€
Faire de l'environnement un moteur du développement	
C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement	114,877 M€
C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles	59,193 M€
C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires	13,113 M€
C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	7,152 M€
C5 - Diminuer les consommations énergétiques	2,194 M€
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine	13,886 M€
Budget annexe des eaux	15,499 M€
Faire de l'environnement un moteur du développement	
C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	15,379 M€
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine	0,120 M€
Budget annexe de l'assainissement	53,744 M€
Faire de l'environnement un moteur du développement	
A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine	3,423 M€
C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme	48,539 M€
D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine	1,782 M€

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.